



**Le Jura Libre n° 2908 du jeudi 19 mars 2015**

**Editorial**

**Laurent Girardin**

## Un leurre

Le canton de Berne a vendu son rapport relatif au développement du statut particulier et du bilinguisme du Jura-Sud (« statu quo+ ») comme une véritable panacée. Avec l'appui de quelques séides issus du microcosme politique régional, érigés en véritables *missi dominici*<sup>1</sup>, il a tenté de donner du corps et du crédit à un projet qui n'accorde aucune compétence supplémentaire à sa minorité francophone. Et pour faire perdurer cette fameuse voie intitulée « statu quo+ », assouvissant ainsi l'espérance naïve de ses sbires, il l'a qualifiée d'évolutive.

Mais comment donc l'ambition affichée par l'élite de la région, regroupée il y a une quinzaine d'années au sein d'un groupe de réflexion (dont bon nombre de probernois se complaisant aujourd'hui dans l'autosatisfaction), a-t-elle pu s'éroder de la sorte au fil du temps ? Il apparaît bien loin le temps où les notables du Jura méridional réclamaient plus d'autonomie, plus de pouvoir ou encore plus de compétences budgétaires.

Quant au côté évolutif du « statu quo+ » (là, on frôle l'oxymore), il n'est qu'un leurre ! Pour s'en convaincre, il suffit de prendre connaissance de la réponse donnée par le service juridique du canton de Berne au groupe de travail « statu quo+ » qui demandait qu'un dispositif comparable à celui mis en place pour l'encouragement des activités culturelles puisse également voir le jour en ce qui concerne le Fonds du sport.

A travers leur analyse, les juristes de l'administration cantonale ont poliment répondu qu'une telle compétence (aussi dérisoire puisse-t-elle être) n'était pas compatible avec le « statut particulier » reconnu au Jura-Sud !

Ils n'ont pas manqué de préciser que « **le statut particulier du Jura-Sud ne doit créer aucune inégalité de traitement entre les régions du canton** », ajoutant que « **la particularité reconnue au Jura méridional n'est pas géographique, économique ou sociale : elle est liée uniquement à l'identité, à la langue et à la culture.** »

Dans sa conclusion, qui va bien au-delà du susucre demandé en vain dans le domaine du sport, le service juridique du canton de Berne précise « **qu'il convient de renoncer à accorder à une région des droits, au niveau législatif notamment, qui restreindraient les compétences du parlement et du gouvernement** ». Point barre !

Ces propos, ajoutés à la tendance centralisatrice de ces dernières décennies, ne laissent planer aucun doute sur le fait qu'il sera exclu d'accorder au Jura méridional des droits qui pourraient être considérés comme des privilèges. Ce ne sont pas les éléments du rapport qui ont été mis le plus en évidence...

« Pour leurrer le monde, ressemble au monde ; ressemble à l'innocente fleur, mais sois le serpent qu'elle cache » disait William Shakespeare.

---

<sup>1</sup> « Envoyés du maître »